



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 février 2011

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/02/2011

D - 20110115

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 février Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (jusqu'à 17h30), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (à partir de 15h50), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES (jusqu'à 17h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sylvie CAZES, Mme Martine DIEZ,

***Convention de la Ville de Bordeaux avec le Fonds National de
Prévention des accidents du travail et des maladies
professionnelles (FNP) de la Caisse Nationale de retraite des
agents des collectivités locales. Décision. Autorisation.***

M. Jean-Charles PALAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En application du décret n° 2001-1016 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L 4121-1 à 3 du code du travail, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles de la Caisse Nationale de Retraite des Collectivités Locales apporte un appui financier aux collectivités territoriales et établissements publics de santé qui conduisent une démarche de prévention.

Il s'agit de conclure une convention avec le Fonds National de Prévention de la CNRACL dont l'objectif est d'aider par un financement, sous forme de subvention, des actions de promotion de la santé et de la sécurité au travail au sein de notre Collectivité.

Cette convention doit comporter un certain nombre d'engagements de notre part avec la chronologie suivante :

- Engagement de la Collectivité
- Identification et hiérarchisation des risques professionnels par unités de travail
- Evaluation de ces risques
- Propositions d'actions de prévention
- Elaboration de plans d'actions
- Mise en œuvre de ces plans d'actions

L'engagement de notre Collectivité est essentiel à la réussite de notre projet de mise en place du Document Unique d'évaluation des risques professionnels. Il traduit la volonté de nous orienter vers une action collective visant à faire connaître l'état de la sécurité, de la santé et des conditions de travail des salariés à l'ensemble des acteurs concernés.

Sur les sites pilotes retenus (Direction Générale des Services Techniques et Direction de la Propreté et de la Vie locale), nous nous ferons accompagner par un prestataire externe durant une année complète, de la phase d'identification des risques professionnels jusqu'à l'élaboration de plans d'actions.

Ces douze mois permettront un transfert de méthodologie et de connaissances vers nos services de sécurité qui continueront le travail d'évaluation des risques sur les autres directions de la Collectivité pendant les deux années suivantes, avec un achèvement de la formalisation du Document Unique prévu pour la fin 2013.

Par conséquent, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter le principe de ce partenariat,
- autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante, dont vous trouverez le projet ci-joint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 février 2011

P/EXPÉDITION CONFORME,

M. Jean-Charles PALAU
Adjoint au Maire

